



United Nations
Educational, Scientific and
Cultural Organization

Organisation
des Nations Unies
pour l'éducation,
la science et la culture

Organización
de las Naciones Unidas
para la Educación,
la Ciencia y la Cultura

Организация
Объединенных Наций по
вопросам образования,
науки и культуры

منظمة الأمم المتحدة
للتربية والعلم والثقافة

联合国教育、
科学及文化组织

Rapport détaillé sur les activités de l'Organisation en 2006-2007

Programme de bourses

Paragraphe 14005

Programme de bourses

Budget ordinaire (arrondi au millier de dollars)	
Planifié : 1 262 000	Effectif : 1 262 000

Résultats escomptés du 33 C/5	Réalisations	Défis/enseignements tirés	Rapport Coût-efficacité	Durabilité (indicateurs ou mesures)	Recommandations du Conseil exécutif
Renforcement des capacités nationales dans les domaines prioritaires du programme de l'UNESCO	<ul style="list-style-type: none"> Un renforcement des capacités des États membres et de la coordination avec les secteurs de programme a été rendu possible par l'attribution de 336 bourses dans des domaines de priorité du programme s'inscrivant dans le cadre du Programme de bourses de l'UNESCO. 	<ul style="list-style-type: none"> Les États membres, malgré un délai amplement suffisant, ont souvent eu des difficultés à sélectionner des candidats méritants, notamment en ce qui concerne les femmes africaines. En outre, certains pays de cette région ne disposent toujours pas de moyens de communication modernes (à savoir, courriel, fax, etc.). Une période de grâce de deux semaines (au-delà de la date limite de remise des candidatures) est donc généralement accordée. 	Le montant total des contributions extrabudgétaires s'élève à 3 713 140 dollars des États-Unis, y compris une contribution en nature en provenance de pays donateurs, d'une valeur de 2 306 400 dollars. Il s'agit d'une contribution importante au regard des 227 347 dollars de crédits d'amorçage de l'UNESCO au titre du Programme de bourses coparrainées. Les crédits d'amorçage de l'UNESCO représentent donc environ 6 % du budget total de ce programme.	Un enseignement et un renforcement des capacités de très haut niveau ont été assurés, garantissant ainsi l'impact durable du programme.	
Acquisition, par les bénéficiaires de bourses, d'une autonomie dans les domaines de priorité du programme grâce au partage des connaissances et à l'amélioration des qualifications aux niveaux universitaire et post-universitaire	<ul style="list-style-type: none"> Les bourses UNESCO sont très demandées et le Programme de bourses assure un service aux États membres en permettant à l'Organisation de prendre en charge et d'administrer des bourses en vue d'une intensification des échanges d'information, d'un partage de connaissances et de données d'expérience entre les bénéficiaires, d'une amélioration des compétences des jeunes chercheurs et d'un renforcement des capacités dans un certain nombre de domaines et programmes prioritaires. C'est ainsi que 58 % des bourses ont appuyé le grand programme II « Sciences exactes et naturelles ». Les 42 % restants ont soutenu les grands programmes suivants : sciences sociales et humaines, 18 % ; communication et information, 10 % ; culture, 8 % et éducation, 6 %. 				
Multiplication des offres de bourses à la faveur de nouveaux partenariats avec les États membres, la société civile et les organisations non	<ul style="list-style-type: none"> Le programme de bourses coparrainées s'est avéré être une véritable réussite. Il représente 41 % des bourses accordées et administrées au titre du Programme de bourses de l'UNESCO. Ce succès est le 			Les bourses offertes sont administrées dans le cadre de mémorandums d'accord ou de mandats conclus entre l'UNESCO et les différents	

gouvernementales	résultat de négociations fructueuses qui ont abouti à des dons généreux de la part d'États membres, lesquels ont apporté des contributions extrabudgétaires en nature sous la forme de bourses, ainsi que des crédits d'amorçage débloqués par l'UNESCO.			donateurs. La durée de ces contrats est de trois ou cinq ans et peut être prolongée.	
Harmonisation de l'administration des bourses du fait de la coopération avec le système des Nations Unies	<ul style="list-style-type: none"> • L'harmonisation des politiques et normes d'administration des bourses avec d'autres institutions spécialisées des Nations Unies s'est poursuivie avec les riches échanges d'idées qui ont eu lieu au cours de la Réunion des fonctionnaires chargés des bourses de l'ONU qui s'est tenue au Siège de l'UNESCO (6-8 novembre 2006). L'examen de différentes questions d'intérêt commun (à savoir les bases de calcul du montant des bourses, l'indemnité pour l'achat de livres, l'assurance, etc.) a permis à toutes les institutions spécialisées des Nations Unies de parvenir à un consensus. 	<ul style="list-style-type: none"> • L'UNESCO devrait être régulièrement représentée à la réunion biennale des fonctionnaires chargés des bourses de l'ONU. 			
Alignement effectif des domaines thématiques pour lesquels des bourses sont octroyées sur les objectifs stratégiques du document 31 C/4 et les priorités du document 33 C/5	<ul style="list-style-type: none"> • Le renforcement des capacités s'est accru dans le domaine de la gestion rationnelle de l'environnement (avec une attention particulière pour les programmes relatifs aux ressources en eau et à leurs écosystèmes), notamment dans le cadre du programme de bourses coparrainées UNESCO/Israël en sciences et technologies (y compris la recherche dans le domaine de l'eau), du programme de bourses de recherche UNESCO/Keizo Obuchi (financé par le Japon) et du programme de bourses coparrainées UNESCO/Chine (La Grande Muraille). Il convient de signaler tout particulièrement le partenariat établi avec L'ORÉAL dans le cadre des bourses coparrainées UNESCO/L'ORÉAL pour des jeunes femmes se consacrant à l'étude des sciences de la vie. La contribution de L'ORÉAL a en effet permis à l'UNESCO de jouer un rôle important dans le renforcement des capacités de recherche des jeunes femmes en sciences fondamentales. • Les ressources humaines ont été renforcées dans des domaines comme : (1) la formulation de la politique, la planification et la gestion en matière d'éducation ; (2) les sciences sociales et humaines sur des thèmes comme « l'éthique des sciences et 				

technologies », les sociétés du savoir et les moyens de participer au processus démocratique ; (3) la promotion de la diversité et du pluralisme culturels ainsi que du dialogue interculturel ; (4) la promotion du renforcement de la communication et le développement de l'utilisation des TIC au service de l'éducation, de la science et de la culture.

- Le Programme de bourses a notamment eu pour excellent résultat de parvenir à une remarquable répartition entre les sexes : les femmes bénéficient en effet de 59 % des bourses gérées par la Section.
- Concernant la répartition par régions, l'Afrique occupe la première place avec 103 bourses (soit 31 %). Les autres bourses accordées se répartissent comme suit : 39 pour les États arabes (12 %) ; 85 pour l'Asie-Pacifique (25 %) ; 51 pour l'Europe et l'Amérique du Nord (15 %) et 58 pour l'Amérique latine et les Caraïbes (17 %).